

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Souffleur débit normal, Règlement (CE) n°1907/2006,
Version N° 1 (20/06/2015)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Désignation Commerciale :

Nom : SOUFFLEUR DEBIT NORMAL

Société/Entreprise :

SNGS

32 Avenue des Pierrelets
45380 CHAINGY

Tel : 02-38-46-68-00

Fax : 02-38-88-94-87

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 (0) 1 45 42 59 59 (INRS)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 3 H229

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) :

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P260 - Ne pas respirer les aérosols

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à
50 °C/122 °F

Phrases supplémentaires (aérosol) : Contient 13% en masse de composants inflammables

Phrases supplémentaires : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu

Réservé à un usage professionnel

Contient des gaz à effet de serre fluorés : HFC-134a:0.348kg; HFC-152a:0,052kg; 0,504t

Eq.CO2; GWP=1260

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	(n° CAS) 811-97-2 (Numéro CE) 212-377-0 (N° REACH) 01-2119459374-33	80 - 90	Non classé
1,1-Difluoroéthane	(n° CAS) 75-37-6 (Numéro CE) 200-866-1	10 - 20	F+; R12
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	(n° CAS) 811-97-2 (Numéro CE) 212-377-0 (N° REACH) 01-2119459374-33	80 - 90	Liquefied gas, H280
1,1-Difluoroéthane	(n° CAS) 75-37-6	10 - 20	Flam. Gas 1, H220

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Souffleur débit normal**, Règlement (CE) n°1907/2006,
Version N° 1 (20/06/2015)

	(Numéro CE) 200-866-1	Liquefied gas, H280
--	-----------------------	---------------------

Textes des phrases R et H: voir section 16

4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures. Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Ingestion peu probable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Effet narcotique. Dépression du système nerveux central. Troubles cardiaques.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact du réfrigérant et/ou de l'emballage avec la peau peut provoquer des gelures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires.

Symptômes/lésions après ingestion : Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement de vapeurs toxiques et corrosives.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.

Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

Conditions de stockage : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Souffleur débit normal, Règlement (CE) n°1907/2006,

Version N° 1 (20/06/2015)

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues

- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Hydroxydes alcalins. Métaux alcalino-terreux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (811-97-2)

France	VME (mg/m ³)	4420 mg/m ³
--------	--------------------------	------------------------

France	VME (ppm)	1000 ppm
--------	-----------	----------

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Aucun(es) dans des conditions normales.

Protection oculaire : Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Gaz
Couleur :	Incolore.
Odeur :	légèrement éthérée.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	-26,4 °C
Point d'éclair :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Masse volumique :	1,18
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Alcalis et produits caustiques. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Fluorure d'hydrogène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Souffleur débit normal**, Règlement (CE) n°1907/2006,
Version N° 1 (20/06/2015)

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1,1-Difluoroéthane (75-37-6)

CL50 inhalation rat (ppm) 383000 ppm/4h

1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (811-97-2)

CL50 inhalation rat (ppm) 500000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Identification du produit Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires. Le contact avec le liquide provoque des gelures.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

SOUFFLEUR D.N 400 grs

Persistance et dégradabilité Produit persistant.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes :

1,1,1,2-Tétrafluoroéthane : produit persistant - temps de demi-vie dans l'air : 8.6 - 16.7 ans

1,1-Difluoroéthane :

ODP (R11=1) = 0.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets:

Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

N° ONU (IMDG) : 1950

N° ONU (IATA) : 1950

N° ONU (ADN) : 1950

N° ONU (RID) : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Souffleur débit normal, Règlement (CE) n°1907/2006,

Version N° 1 (20/06/2015)

Désignation officielle de transport (ADR) :	AÉROSOLS
Désignation officielle pour le transport (IMDG) :	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (IATA) :	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, CONTAINING TOXIC GAS
Désignation officielle de transport (ADN) :	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (RID) :	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.2

Étiquettes de danger (ADR) : 2.2



:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.2

Étiquettes de danger (IMDG) : 2.2



:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.2

Étiquettes de danger (IATA) : 2.2



:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.2

Étiquettes de danger (ADN) : 2.2



:

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.2

Étiquettes de danger (RID) : 2.2



:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5A

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantités limitées (IMDG) : SP277

Quantités exceptées (IMDG) : E0

Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2

Catégorie de chargement (IMDG) : None

Chargement et séparation (IMDG) : Protected from sources of heat?For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. Segregation as for class 9 but 'Separated from' class 1 except division 1.4.?For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2.?For WASTE AEROSOLS: Category C. Clear of living quarters. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2.

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA): E0

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA): Y203

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA): 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA): 203

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Souffleur débit normal, Règlement (CE) n°1907/2006,

Version N° 1 (20/06/2015)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA): 75kg
 Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA): 203
 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA): 150kg
 Dispositions spéciales (IATA) : A985, A14, A167
 Code ERG (IATA) : 2L
14.6.4. Transport par voie fluviale
 Code de classification (ADN) : 5A
 Dispositions spéciales (ADN) : 19, 327, 344, 625
 Quantités limitées (ADN) : 1 L
 Quantités exceptées (ADN) : E0
 Equipement exigé (ADN) : PP
 Ventilation (ADN) : VE04
 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0
 Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625
 Quantités limitées (RID) : 1L
 Quantités exceptées (RID) : E0
 Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02
 Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID): MP9
 Catégorie de transport (RID) : 3
 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID): CW9, CW12
 Colis express (RID) : CE2
 Numéro d'identification du danger (RID) : 20
 Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
 Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
 Autres informations, restrictions et dispositions légales : Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16 - AUTRES DONNÉES

Indications de changement:

Phrases supplémentaires : Modifié

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Imp. DL4.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aérosol 3 : Aerosol, Category 3
 Flam. Gas 1 : Gaz inflammables, Catégorie 1
 Liquefied gas : Gaz sous pression : Gaz liquéfié
 H220 : Gaz extrêmement inflammable
 H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
 H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
 R12 : Extrêmement inflammable
 F+ : Extrêmement inflammable

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit